



Berne, le 24 février 2022

**Réponse de la Suisse au questionnaire du Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme portant sur : « Pandémie de COVID-19 : enseignements et perspectives d'avenir. »**

---

- 1. Quels ont été les défis et les obstacles les plus manifestes pour votre gouvernement en matière de la garantie d'une conduite responsable des entreprises pendant la pandémie et la période de reprise? Quel type de soutien ou/et de conseils votre gouvernement accueillerait-il pour mieux se préparer aux violations des droits de l'homme liées aux entreprises liées lors de futures crises?**
- 2. Quels ont été les enseignements les plus importants tirés par votre gouvernement de la crise ? Comment ces leçons peuvent-elles aider à mieux lutter contre les violations des droits de l'homme liées à l'activité des entreprises ainsi qu'à d'autres crises futures?**
- 3. Veuillez décrire toute initiative positive (en soulignant celles qui ont été les plus efficaces), y compris les mesures, la législation et les plans par lesquels votre Gouvernement a contribué à: a) créer et renforcer un environnement permettant aux entreprises de respecter les droits de l'homme dans leurs opérations pendant les périodes difficiles et au sortir de la crise; b) atténuer les impacts négatifs sur les droits de l'homme évidents pendant la pandémie et susceptibles d'être présents lors de crises futures; c) garantir un accès effectif à des recours pour les violations des droits de l'homme commises par les entreprises en temps de crise**
- 4. Quelles sont les opportunités qui permettraient à votre gouvernement de mieux reconstruire en assurant une action plus forte et plus décisive pour protéger les droits de l'homme dans le contexte des activités commerciales?**

Le 15 janvier 2020, le Conseil fédéral a adopté les Plans d'action révisés pour la période 2020-2023, l'un concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement (Plan d'action RSE) et l'autre concernant les entreprises et les droits de l'homme (NAP)<sup>1</sup>.

Ces deux Plans d'action permettent au Conseil fédéral d'aider les entreprises à respecter les normes et standards en matière de conduite responsable des entreprises, tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En temps de crise, en particulier lors de la pandémie de COVID-19, le respect de ces normes et standards est d'une très grande importance. La pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur les chaînes d'approvisionnement dans le monde entier et a mis en évidence la forte interconnexion avec l'économie mondiale. Elle a également montré que les entreprises qui exercent leur diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et qui intègrent toutes leurs parties prenantes dans leurs activités sont mieux préparées pour faire face aux crises.

---

<sup>1</sup> [www.nap-bhr.admin.ch](http://www.nap-bhr.admin.ch) et [www.csr.admin.ch](http://www.csr.admin.ch)

**5. Quels efforts votre gouvernement a-t-il déployés pour engager un dialogue constructif et conséquent avec diverses parties prenantes, y compris les acteurs de la société civile, pour lutter contre les violations des droits de l'homme liées aux entreprises pendant la pandémie, y compris pour protéger les travailleurs et pour construire une société résiliente et une économie fondée sur une reprise inclusive capable de prévenir les violations des droits de l'homme lors de futures crises?**

Les plans d'action susmentionnés ne contiennent pas de mesures spécifiques en lien avec la pandémie de COVID-19, mais dans ce cadre le gouvernement suisse a soutenu, pendant la crise, des projets de coopération qui ont été réorientés en fonction de cette situation :

- Dans le cadre des projets de coopération au développement économique Betterwork et SCORE<sup>2</sup> soutenus par la Suisse, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), une réorientation a eu lieu dans le sens de la santé et de la sécurité au travail, en particulier à travers :
  - un déploiement massif de directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'OIT sur la santé et la sécurité dans les langues locales, à afficher sur les lieux de travail. Ceci à travers des campagnes d'information et formations coordonnées avec l'OMS pour les partenaires nationaux, notamment les ministères du travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs ;
  - l'accent mis sur la préparation aux situations d'urgence, la préparation à la réduction/fermeture potentielle des entreprises, la gestion des nouvelles questions de conformité, le soutien à la continuité des activités ;
  - le lancement d'une enquête mondiale auprès des PME pour recueillir des informations sur l'impact du COVID-19 sur les entreprises individuelles ;
  - l'engagement avec les entreprises partenaires par le biais de canaux virtuels et le développement de matériel basé sur le web pour offrir des formations et des conseils.
- Entre mi-2020 et mi-2021, la Suisse a soutenu un projet pour la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme en période de COVID-19 avec un accent sur la reprise du tourisme en Thaïlande et au Myanmar.
- Depuis septembre 2020, la Suisse soutient un projet visant le respect des droits de l'homme dans le secteur du tourisme en dépit de la crise de COVID-19. Ce projet, mené par un consortium d'acteurs du tourisme responsable, s'adresse aux fournisseurs et coordinateurs de voyages d'affaires, aux tour-opérateurs, aux agences de voyages ainsi qu'aux agences locales de tour-opérateurs dans les destinations.

---

<sup>2</sup> [Better Work \(ilo.org\)](https://www.betterwork.org/), [The SCORE Programme \(ilo.org\)](https://www.score-programme.org/)